



DEC211738DR07

Décision portant nomination de M. Alexis LACROIX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » et nommant **Mme Gwyneth INGRAM** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5667** en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que **M. Alexis LACROIX** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS du 25 au 27 janvier 2006 et du 15 au 17 février 2006** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Alexis LACROIX, ingénieur d'études**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » à compter du **01/01/2021**.

M. Alexis LACROIX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Alexis LACROIX** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon

le 21/05/2021

La directrice de l'unité
Gwyneth INGRAM

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Jean-François PINTON
Président
ENS de Lyon

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne





DEC211739DR07

Décision portant nomination de Mme Frédérique ROZIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5667** intitulée « **Reproduction et développement des plantes** » et nommant **Mme Gwyneth INGRAM** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5667** en date du ---- / ---- / ---- ;

Considérant que **Mme Frédérique ROZIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 14 et 15 mai 2009 et du 24 au 26 juin 2009** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Frédérique ROZIER, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes » à compter du 01/01/2021.**

Mme Frédérique ROZIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Frédérique ROZIER** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon

le 21/05/2021

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne
Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

La directrice de l'unité
Gwyneth INGRAM

Gwyneth INGRAM
Directrice
Laboratoire Reproductifs et
Développement des Plantes

Jean-François PINTON
Président
ENS de Lyon

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON